Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°19/2026

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 20 octobre 2026
Réf. : 1.10.101.02 / GF / vp

Budget 2027

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la commune de Jorat-Mézières pour l'année 2027. Il s'agit du premier budget établi selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2).

Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes en sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Ce nouveau modèle permet la présentation des comptes offrant une vision de la situation financière de la Commune qui soit la plus conforme possible de l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat. Une explication détaillée du nouveau plan comptable MCH2 est donnée au début de la brochure du budget remise en annexe au présent préavis.

Le budget 2027 présente un excédent de charges de Fr. 200'000.00 représentant environ 1.3% du budget global. Ce budget tient compte d'une prévision réaliste **des charges et revenus courants**. Ces derniers sont revus à la hausse respectivement d'environ 2.96% et 3.75% par rapport au budget de l'année précédente.

Le modèle MCH2 impose également aux municipalités d'établir annuellement et de présenter au Conseil, en même temps que le budget de fonctionnement, le plan des dépenses d'investissement pour l'année à venir. Ce document est également intégré à la brochure du budget remise en annexe.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :
Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 11 décembre 2026,
vu le préavis municipal N°19/2026,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

a. **d'accepter le budget de fonctionnement de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2027, tel que présenté avec un excédent de charges de Fr. 200'000.00.**
b. **de prendre acte du plan des dépenses d'investissement pour 2027.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic : Patrick Emery

La Secrétaire : Valérie Pasteris

Annexe : budget 2027
Municipal responsable : M. Grégoire Favre
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 octobre 2026.